

314574

18

■***
NOTE (BIO COM 123) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GPP, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M.OPITZ,
DG VIII

432

■***
OBJET: REUNION DE LA COMMISSION

■-----
LA SEANCE DE LA COMMISSION DU 5 AVRIL A PORTE ESSENTIELLEMENT SUR
LES SIX POINTS CI-DESSOUS DEVELOPPES:

1. EMPLOI DES JEUNES
2. TRANSPORTS MARITIMES DE LIGNE
3. GRECE: MANDANT DE NEGOCIATION POUR LE SECTEUR CECA
4. FRESQUE
5. JET

6. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN.
AU COURS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DE CE JOUR, LE PORTE-PAROLE
A EGALEMENT FAIT ETAT DE LA RENCONTRE DU PRES. JENKINS AVEC
LES SYNDICATS EUROPEENS DONT NOUS VOUS ENVOYONS L'IP 78.

■■■■■■■■
////

NNNN

Perf

326722

TRANSPORTS MARITIMES DE LIGNE : (J.CARROLL)

LA COMMISSION A APPROUVE UNE PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL CONCERNANT LES ACTIVITES DE CERTAINS PAYS A COMMERCE D'ETAT DANS LES TRANSPORTS MARITIMES DE LIGNE. CETTE PROPOSITION VISE A RESOUDRE LE PROBLEME POSE PAR LE COMPORTEMENT AGGRESSIF ET DELOYAL DES FLOTTES DE LIGNE DE CERTAINS PAYS A COMMERCE D'ETAT, NOTAMMENT L'UNION SOVIETIQUE. LES FLOTTES DE LIGNE DE CES PAYS FONT DIRECTEMENT CONCURRENCE AUX COMPAGNIES MARITIMES DES ETATS MEMBRES DANS LE TRAFIC DE LIGNE ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES AUTRES PAYS DE L'OCDE. ELLES EMPLOIENT A CETTE FIN DES TACTIQUES DEVANT LESQUELLES LES ARMATEURS DE LA COMMUNAUTE SONT IMPUISSANTS SUR LE PLAN COMMERCIAL, PAR EXEMPLE, DES FORTES REDUCTIONS DES TAUX DE FRET QUE LES ECONOMIES CENTRALISEES SONT SEULES A PERMETTRE. POUR UN EXPOSE PLUS COMPLET DE CE PROBLEME VOIR LES DISCOURS PRONONCES PAR M. BURKE A BOSTON LE 2 FEVRIER 1978 ET PLUS RECEMMENT A BREMEN LE 11 MARS.

LA PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL COMPORTE LA DEFINITION DES OBJECTIFS DEVANT PRESIDER AUX RELATIONS AVEC LES PAYS A COMMERCE D'ETAT DANS LE DOMAINE DU TRAFIC DE LIGNE; LE CONTROLE PAR LES ETATS MEMBRES DES ACTIVITES DES PAYS A COMMERCE D'ETAT EN MATIERE DE TRAFIC DE LIGNE ; L'EXAMEN REGULIER DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PAR LES ETATS MEMBRES ET LA COMMISSION DANS LE CADRE DU CONSEIL ; AINSI QUE LA POSSIBILITE POUR LE CONSEIL DE DECIDER A N'IMPORTE QUEL MOMENT L'EXERCICE CONJOINT PAR LES ETATS MEMBRES, A L'EGARD DE LA NAVIGATION MARITIME DE LIGNE DES PAYS A COMMERCE D'ETAT, DES POUVOIRS COMPENSATEURS PREVUS PAR LES LEGISLATIONS NATIONALES. CES POUVOIRS PERMETTENT NOTAMMENT DE SOUMETTRE A DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES LES CARGAISONS TRANSPORTEES AU DEPART ET A DESTINATION DES PORTS COMMUNAUTAIRES PAR LES NAVIRES DES PAYS A COMMERCE D'ETAT. ON ESPERE QU'UNE DECISION POURRA ETRE PRISE LORS DU CONSEIL DES MINISTRES DES TRANSPORTS DE JUIN. POUR UN RESUME DE LA PROPOSITION VOIR LA NOTE P - 39 QUI VOUS SERA ENVOYEE PAR EXPRES AUJOURD'HUI.

////

NNNN

346578

3. GRECE: MANDAT DE NEGOCIATION POUR LE SECTEUR CECA (CHEVALLARD)

CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE TRAVAIL ETABLI PAR LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES EN VUE D'ACHEVER LA PHASE SUBSTANTIELLE DES NEGOCIATIONS AVEC LA GRECE AVANT LA FIN DE CETTE ANNEE, LA COMMISSION VIENT DE PROPOSER AU CONSEIL LA POSITION DE NEGOCIATION DE LA COMMUNAUTE POUR LE SECTEUR CECA.

IL EST A REMARQUER QUE LES PRODUITS CECA ONT ETE EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION CEE-GRECE. PAR CONSEQUENT POUR LES DEUX PARTIES C'EST LA TOTALITE DU TRAVAIL D'ELIMINATION DES DROITS DE DOUANE ET POUR LA GRECE D'ELIMINATION DES MESURES D'EFFET EQUIVALENT AUX RESTRICTIONS QUANTITATIVES ET D'ALIGNEMENT SUR LE TARIF UNIFIE CECA QUI EST D'ENVIRON 80/o ALORS QUE LA SIDERURGIE GRECQUE BENEFICIE ACTUELLEMENT D'UNE PROTECTION MOYENNE DE 12,9 o/o. LA PRODUCTION GRECQUE DE CHARBON ETANT NEGLIGEABLE, LA PORTEE PRATIQUE DES PROPOSITIONS EST PRINCIPALEMENT LIMITEE AUX PRODUITS SIDERURGIQUES DE LA GRECE ET DE LA COMMUNAUTE ET AU CHARBON PRODUIT DANS LA COMMUNAUTE.

LA SITUATION DE LA PRODUCTION SIDERURGIQUE DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS SE PRESENTE COMME SUIT:

LES PREVISIONS DE PRODUCTION D'ACIER BRUT POUR 1977 S'ETABLISSENT AUTOUR DE 1,250 MIO T.

UNE GRANDE PARTIE DE LA PRODUCTION SIDERURGIQUE GRECQUE (470/o EN 1975) FAIT L'OBJET D'EXPORTATIONS, LESQUELLES SONT FAVORISEES PAR DES DEGREVEMENTS ET SUBVENTIONS A L'EXPORTATION. LA GRECE EST IMPORTATRICE A RAISON DE 500 o/o ENVIRON DE SES BESOINS.

LES IMPORTATIONS D'ACIER EFFECTUEES PAR LA GRECE EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTE SONT ELEVEES A 382.000 TONNES EN 1976 ALORS QUE LES EXPORTATIONS SIDERURGIQUES VERS LA COMMUNAUTE ATTEIGNAIENT 167.000 TONNES.

4. 'FRESQUE'

LA COMMISSION A POURSUIVI SES TRAVAUX EN MATIERE DE MISE AU POINT DU RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'ELARGISSEMENT, LA 'FRESQUE', A LA LUMIERE NOTAMMENT DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLUS DIRECTEMENT CONCERNES PAR LA PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT. LA COMMISSION POURSUIVRA SES TRAVAUX EN LA MATIERE LA SEMAINE PROCHAINE, L'OBJECTIF ETANT L'ADOPTION DE LA FRESQUE AVANT LE 20 AVRIL.

5. JET

////

NNNN

346768

LA COMMISSION A ADOPTE LES PROPOSITIONS AU CONSEIL DESTINEES A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME JET (LE GRAND APPAREIL DESTINE A FAIRE PROGRESSER LES TRAVAUX SUR LA FUSION THERMO-NUCLEAIRE CONTROLÉE ET QUI DOIT ÊTRE CONSTRUIT A CULHAM PRES D'OXFORD, R.U.) A LA SUITE DES DECISIONS POLITIQUES INTERVENUES EN OCTOBRE DERNIER. CETTE PROPOSITION DOIT MAINTENANT ÊTRE DISCUTÉE PAR LE CONSEIL RECHERCHE FIXE AU 29 MAI, C'EST A DIRE A LA VEILLE DU CONSEIL ENERGIE. LA COMMISSION PROPOSE DE COMPLETER LE PROGRAMME SUR LA FUSION THERMO-NUCLEAIRE EN Y INSERANT LA REALISATION DU JET. ELLE SOUMET EGALEMENT LES DIVERSES PROPOSITIONS DE DECISIONS TECHNIQUES CORRESPONDANTES (STATUT DE L'ENTREPRISE COMMUNE QUI GERERA LE JET, FACILITES DONT CELLE-CI DOIT BENEFICIER, ETC.) LA VOIE DEVRAIT MAINTENANT ÊTRE OUVERTE POUR LA PHASE DE CONSTRUCTION DE LA GRANDE MACHINE A FUSION ET DES INSTALLATIONS AUXILIAIRES QUI SERONT CONSTRUITES ET MISES EN SERVICE POUR LE MILIEU DE L'ANNEE 1983. LA PHASE D'EXPLOITATION S'ETENDRA VRAISEMBLABLEMENT SUR UNE PERIODE ULTERIEURE DE 5 A 7 ANS. VOIR P-38 POUR LES DETAILS.
15EME LIGNE: LIRE CONSTRUITES - 1ERE LIGNE: LA PROPOSITION.

////

NNNN

326804

6. CONSEIL EUROPEEN A COPENHAGUE (M. BEETHAM)

LA COMMISSION A FAIT LE POINT DES DIFFERENTS CONSEILS QUI ONT EU LIEU CETTE SEMAINE-CI, NOTAMMENT DU CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES, QUI A ETABLI E.A. L'ORDRE DU JOUR POUR LE CONSEIL EUROPEEN A COPENHAGUE.

LE PORTE-PAROLE A CONFIRME QUE M. JENKINS A ENVOYE UNE LETTRE PERSONNELLE EN TANT QUE PRESIDENT DE LA COMMISSION AUX NEUF CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT, AVEC UN MEMORANDUM POUR LE CONSEIL EUROPEEN DE COPENHAGUE. LA COMMISSION REGRETTE QU'IL Y AIT EU DES FUITES DE CE DOCUMENT DANS LA PRESSE. IL S'AGIT D'UNE NOTE QUI DRESSE LE TABLEAU DES GRANDS PROBLEMES INTERLIES QUI SE PRESENTENT ACTUELLEMENT A LA COMMUNAUTE.

LE PRESIDENT PROPOSE QUE CE CONSEIL EUROPEEN ENTAME UN PROCESSUS POUR UTILISER LE TEMPS AVANT LE CONSEIL EUROPEEN DE BREME EN JUILLET AFIN D'ELABORER UNE STRATEGIE COHERENTE AU SOMMET ECONOMIQUE OCCIDENTAL. IL A CITE CINQ ELEMENTS DANS LA TOILE DE FOND ACTUELLE:

- LA NECESSITE DE RETROUVER LA CROISSANCE ECONOMIQUE;
- LE MANQUE D'UN SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL EFFICACE OFFRE A LA COMMUNAUTE DES POSSIBILITES D'ACTION, PAR EXEMPLE, EN MIEUX UTILISANT L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE;
- LE DEFI DE MAINTENIR LA DIVISION INTERNATIONALE D'EMPLOI, SURTOUT DANS LES RELATIONS AVEC LE TIERS MONDE. DANS CE CADRE, L'ISSUE DES NEGOCIATIONS MULTILATERALES COMMERCIALES AURA UNE IMPORTANCE-CLE;
- LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE SOULIGNE L'IMPORTANCE DES DECISIONS DU CONSEIL EUROPEEN SUR L'ECONOMIE ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES SOURCES EXISTANTES ET NOUVELLES;
- DEVANT LA PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT, LA COMMUNAUTE DOIT DEVELOPPER UNE PLUS GRANDE COHERENCE INTERNE.

AMITIES,
P. CERF
NNNN

NNNN